

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : *4543*

Société : *Retraite C RAN 7*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *KHAOUA BOUHAB*

Date de naissance : *12-05-1960*

Adresse : *240 Bd EL Joulane SALMIA II*

Tél. : *0674370077*

Total des frais engagés : *150M + 436 M*

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Ahmed LIYIRI  
Médecine Générale  
Avenue EL Joulane B Imm.33  
Appt. 3 Salmia Casablanca

Date de consultation : *28 OCT 2021*

Nom et prénom du malade : *KHAOUA BOUHAB Age: 61 ans*

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

*Diabète + Troubles urinaires*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

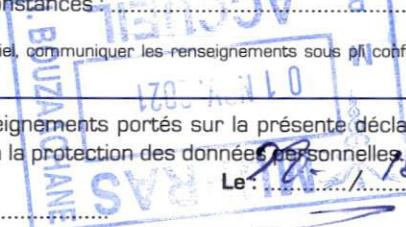
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *28-10-21* Le : *28-10-21*

Signature de l'adhérent(e) :

*Bouchelet B*



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
OCT 2021	BS		150,00	 Docteur Ahmed LYAH                     Médecine Générale                     Avenue EL Joulane B Imm.33                     apt. 3 Salmia Casablanca

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed LIYIRI

MEDECINE GENERALE  
ECHOGRAPHIE  
DIABETOLOGIE  
Ex. MEDECIN CHEF  
DU CENTRE SANTÉ SALMIA  
TEL : 05 22 55 10 69



الدكتور أحمد لييري

الطب العام  
الفحص بالصدى  
علاج داء السكري  
رئيس المركز الصحي السالمية سابقا  
الهاتف : 05 22 55 10 69

Casablanca, le .....

28 OCT 2021

الدار البيضاء في

KITAOUA Boudjazz

57,80



⊗ 10/12/10



109,70

⊗ Contiflo 0,4

2 gélules, le soin

19,10 x 2 = 159,40

⊗ 1/2 x 200

42,00

⊗ 0ne 2 20

⊗ 2 gélules

PHARMACIE FADILA-CASABLANCA

Mme FILALI GHENNOUN M'hissa

226, Boulevard Al Joulane

Salmia 2 - Casablanca

Tél.: 05 22 38 01 47

PHAR

Mme I



LOT : 210734

EXP : 04/2024

PPV : 57,80DH

PER 08/24

LOT K2178

CONTIFLO

PPV: 109DH70

79,70

PPV 79DH70  
PER 08/24  
LOT K2178

PPV 79DH70  
PER 08/24  
LOT K2149

Titulaire de l'AMM au Maroc: POLYMEDIC  
Quartier Arsalane-Lieu Amyot invilie  
BP 10877 CASABLANCA-MAROC  
Fucithalmic® 1% gel ophtalmique  
Tube de 3 g  
AMM N°184  
DMP/21/NRQ  
PPV : 37 DH 20



شارع الجولان « ب » العمارة 33 شقة 3 السالمية عمالة مقاطعة الجبلاء  
N.P.E. 092004594 Bd. Al Joulane B immeuble 33 Appt 3 Salmia Prefecture des Arrondissements Ben M'Sik - Casablanca

30,50

Imodium



regulax 2g x 06

$$\text{TL} = 436,60$$

Docteur Ahmed LIYRI  
Médecine Générale  
Avenue EL Joulane B n°m.33  
Appt. 3 Salmia Casablanca

**PHARMACIE FADILA-CASABLANCA**

Mme FILALI GUENNON Ibtissam

  
226, Boulevard Al Joulane  
Salmia 2 - Casablanca  
Tél.: 05 22 38 01 47  
ICE : 002115854000092  
I.N.P.E : 092004506